



Refus d'exécuter une saisie mobilier

Par **Bailleurexploit**, le **06/09/2013** à **12:29**

Bonjour,

J'ai fait appel à un huissier pour expulser un locataire.

L'expulsion a eu lieu et les meubles sont restés dans l'appartement.

L'huissier refuse de faire la saisie des meubles pour payer les sommes dues en invoquant la faible valeur des meubles.

Je conteste cette vision et l'huissier m'informe qu'il refuse même de traiter mon dossier pour le reste de la procédure de recouvrement.

Puis-je contester cette décision de ne pas saisir les meubles? et si oui comment?

Ai-je un recours contre cet huissier qui a un monopole et qui refuse de traiter mon dossier?

Merci d'avance

Par **HOODIA**, le **07/09/2013** à **07:47**

Vous devriez prendre contact avec l'ordre des huissiers .